

Directive ministérielle DGPPFC-010.REV3

Directive DGPPFC-10.REV3 Plan 3^e vague : Services mère-enfant

Mesures	Palier d'alerte 1	Palier d'alerte 2	Palier d'alerte 3	Palier d'alerte 4
Prénatal				
Rendez-vous de suivi (clinique prénatale, GARE)	En présence. Appel téléphonique ou vidéo encouragé.	En présence. Si possible, jumeler les interventions. Appel téléphonique ou vidéo encouragé.	Maintenu en présentiel. Utilisation de la télésanté au besoin afin de préserver l'accès.	Maintenu en présentiel. Utilisation de la télésanté au besoin afin de préserver l'accès. Suivi GARE (infirmier) à domicile lorsque disponible.
Rendez-vous de suivi de grossesse normal- des visites (par télémedecine ou en personne) peuvent être ajoutées selon la condition clinique de la patiente.	En présence	En présence. Si possible, jumeler les interventions	• 11-13 sem : écho datation/clarté nucale • 16 sem : télésanté • 20-22 sem : échographie dépistage • 28 sem : télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 32 sem : en personne • 35 sem : en personne (dépistage strep B, si présentation du fœtus indéterminée : prévoir rencontre en personne entre 36-37 sem afin de déterminer les modalités de fin de grossesse si le fœtus se présente en « siège ») • 37 sem : télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile	• 11-13 sem : écho datation/clarté nucale • 16 sem : télésanté • 20-22 sem : échographie dépistage • 28 sem : télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile • 32 sem : en personne • 35 sem : en personne (dépistage strep B, si présentation du fœtus indéterminée : prévoir rencontre en personne entre 36-37 sem afin de déterminer les modalités de fin de grossesse si le fœtus se présente en « siège ») • 37 sem : télésanté si accès à prise de tension artérielle à domicile

Directive DGPPFC-10.REV3 Plan 3^e vague : Services mère-enfant

			• 38 sem : télé Santé si accès à prise de tension artérielle à domicile • 39 sem : en personne • 40 sem et + : en personne Toute personne qui en fait la demande doit être vue en présentiel	• 38 sem : télé Santé si accès à prise de tension artérielle à domicile • 39 sem : en personne • 40 sem et + : en personne Toute personne qui en fait la demande doit être vue en présentiel
Cours prénataux	Référent aux ressources en ligne et offrir du soutien téléphonique ou par vidéo.	Référent aux ressources en ligne. Préciser sur le site de chaque CISSS/CIUSSS et dans les cliniques de suivi médical de grossesse où les futurs parents peuvent obtenir de l'information en ligne pour se préparer pendant la période prénatale. Offrir du soutien via télé Santé. Fournir un numéro de téléphone en cas de question.	Référent aux ressources en ligne. Préciser sur le site de chaque CISSS/CIUSSS et dans les cliniques de suivi médical de grossesse où les futurs parents peuvent obtenir de l'information en ligne pour se préparer pendant la période prénatale. Offrir du soutien via télé Santé. Fournir un numéro de téléphone en cas de question.	Référent aux ressources en ligne. Préciser sur le site de chaque CISSS/CIUSSS et dans les cliniques de suivi médical de grossesse où les futurs parents peuvent obtenir de l'information en ligne pour se préparer pendant la période prénatale. Offrir du soutien via télé Santé. Fournir un numéro en cas de question.
Vaccination	Maintenue	Maintenue, jumeler avec autre RV si possible.	Comité sur l'immunisation du Québec	Comité sur l'immunisation du Québec
Retrait préventif	Recours au programme Pour une maternité sans danger INSPQ	Recours au programme Pour une maternité sans danger INSPQ	Recours au programme Pour une maternité sans danger INSPQ	Recours au programme Pour une maternité sans danger INSPQ
Hospitalisation anténatale COVID+	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf
Visite à domicile	Permise	Permise	Visite maintenue, à domicile ou en clinique, après une première évaluation via télé Santé.	Visite maintenue, à domicile ou en clinique, après une première évaluation via télé Santé
Accouchement				
Accouchement patiente COVID + : *Particularité : L'accouchement dans le centre hospitalier local est possible, incluant le séjour sur place jusqu'au congé postnatal, dans les cas où : Femme	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf	En centre de référence https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/non-codee_20-MS-7435-61_PJ_Plan-de-contingence-en-CH.pdf

Émission :

05-10-2020

Mise à jour :

12-04-2021

Directive DGPPFC-10.REV3 Plan 3^e vague : Services mère-enfant

enceinte COVID-19 positive se présente en travail actif (naissance imminente); Femme enceinte dont le test de la COVID-19 se serait avéré positif au cours de l'hospitalisation.	61 PJ Plan-de-contingence-en-CH.pdf			
Accouchement à domicile	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme.	Permis selon conditions, voir directives pratique sage-femme. Réorganiser les activités pour optimiser la convergence des ressources en obstétrique et en périnatalité, s'il y a lieu.
Accouchement en maison de naissance (MDN)	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement.	Permis pour clientèle non-COVID seulement. Réorganiser les activités pour optimiser la convergence des ressources en obstétrique et en périnatalité, s'il y a lieu.
Postnatal				
Dépistages néonataux, enseignement	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Maintenus. Envisager congé précoce. Cependant, il est recommandé d'hospitaliser la mère COVID + et l'enfant pendant au moins 48 heures après l'accouchement, selon les considérations logistiques, sauf si la mère présente des critères d'hospitalisation prolongée.
Intrahospitalier (mère-bébé en bonne santé)	Peau à peau (incluant césarienne)	Peau à peau (incluant césarienne)	Peau à peau (incluant césarienne)	Peau à peau (incluant césarienne)
Soins au nouveau-né en santé	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère	Dans la chambre avec la mère
Visite à domicile	Maintenue	Maintenue	Suivi téléphonique 24 heures après la sortie du lieu de naissance maintenu pour tous. Visite postnatale maintenue, à domicile ou en clinique si besoin spécifique, après une première évaluation en télésanté.	Suivi téléphonique 24 heures après la sortie du lieu de naissance maintenu pour tous. Visite postnatale maintenue, à domicile ou en clinique si besoin spécifique, après une première évaluation en télésanté.

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 12-04-2021

Directive DGPPFC-10.REV3 Plan 3^e vague : Services mère-enfant

			Fournir un numéro de téléphone pour répondre aux questions des parents pendant la période postnatale.	Fournir un numéro de téléphone pour répondre aux questions des parents pendant la période postnatale.
Clinique d'allaitement : *Particularité : En période de pandémie, il est recommandé d'allaiter; les avantages de l'allaitement maternel l'emportent sur les risques de la contagion ou d'infection de la COVID-19.	Maintenue	Maintenue	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénotomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.)	Visite en établissement ou en clinique seulement si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo (ex : frénotomie, difficulté d'allaitement importante avec blessures, etc.)
Atelier de soutien à l'allaitement *Dans le respect des consignes gouvernementales sur les rassemblements.	En présence-	En présence	Fournir les coordonnées et référer aux ressources en ligne et au soutien téléphonique des organismes en allaitement.	Fournir les coordonnées et référer aux ressources en ligne et au soutien téléphonique des organismes en allaitement.
Soutien des organismes et ressources en périnatalité (ex. accompagnement à la naissance, relevailles, centre de ressources périnatales, organisme communautaire famille, soutien en cas de deuil périnatal, etc.)	Maintenu	Maintenu	Soutien téléphonique/vidéo pour tous. Visite à domicile ou dans l'organisme si besoin particulier après évaluation téléphonique/vidéo.	Télésanté priorisée. Visite à domicile ou dans l'organisme si besoin particulier après évaluation télésanté. Fournir EPI
Corridors de services et transferts				
Interhospitalier-mère ou bébé : contacter le Centre de coordination en périnatalogie du Québec (CCPQ) * Particularité : une seule ambulance est requise; mère doit être transportée sur une civière et nouveau-né installé dans un siège d'auto; ou transférer le nouveau-né dans un incubateur et la maman sur le siège.	Corridor selon le bon niveau de soins.	Corridor selon le bon niveau de soins.	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire	Corridor selon le bon niveau de soins. Idéalement avec région de niveaux d'alerte similaire sinon centre tertiaire

Émission :

05-10-2020

Mise à jour :

12-04-2021

Corridors de services (ex. manque RH, éclosion, débordement)	Prévoir les corridors en considérant les effectifs manquants et la capacité à maintenir une équipe minimale de base. Déployer le plan de continuité des services, tel que recommandé dans le Guide d'accompagnement en cas de découvertures d'obstétrique, lorsque nécessaire. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/mere-enfant	Idem	Idem	Idem
Autres services gynéco-obstétriques				
Accès à la contraception	Maintenu	Maintenu	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.	Maintenu, en priorisant les téléconsultations.
IVG	Maintenue L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelles.	Maintenue L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelles.	Maintenue, en priorisant la télémedecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelles. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la <u>clientèle à risque</u> et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.	Maintenue, en priorisant la télémedecine. L'IVG médicamenteuse devrait être offerte comme méthode de première ligne pour les grossesses de 70 jours ou moins. La clientèle doit être sensibilisée à la nécessité d'effectuer toutes les visites de contrôle en présence ou virtuelle. Le dépistage systématique des ITSS peut être délesté avant l'IVG, tant médicamenteuse que chirurgicale, à condition que celui-ci soit maintenu chez la clientèle à risque et qu'une antibioprophylaxie soit donnée systématiquement aux personnes qui auront une IVG chirurgicale.
PMA	Maintenue	Maintenue	Maintenue ou ajustée en fonction de la capacité hospitalière. Les patients doivent être informés des changements aux services s'il y a lieu	Maintenue ou ajustée en fonction de la capacité hospitalière. Les patients doivent être informés des changements aux services s'il y a lieu

Émission :

05-10-2020

Mise à jour :

12-04-2021

Suivi décès et deuil périnatal	Accompagnement et suivi psychologique individuels maintenus.	Accompagnement et suivi psychologique individuels maintenus.	Télésanté priorisée ou référer à 811 Info-Social qui saura guider vers les organismes de suivi de deuil, de relation d'aide ou en santé mentale.	Télésanté priorisée ou référer à 811 info-social qui saura guider vers les organismes de suivi de deuil, de relation d'aide ou en santé mentale.
Services de prévention-promotion				
Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE)	Maintenus	Maintenus	Maintenus	Maintenus
Intervention Olo	Maintenue	Maintenue	Maintenue	Maintenue. Les rencontres téléphoniques ou par visioconférence sont privilégiées.
Prise en charge clientèle pédiatrique				
Suivi 0-5 ans	Maintenu	Maintenu	Maintenu en présentiel. Utilisation de la télésanté au besoin afin de préserver l'accès. • Suivi médical 0-2 ans : priorisé • Suivi pédiatrique 0-5 maintenu pour clientèle avec besoins particuliers (inclut différents suivis, professionnels ou médicaux, à l'hôpital ou autre)	Maintenu en présentiel. Utilisation de la télésanté au besoin afin de préserver l'accès. • Suivi médical 0-2 ans : priorisé • Suivi pédiatrique 0-5 maintenu pour clientèle avec besoins particuliers (inclut différents suivis, professionnels ou médicaux, à l'hôpital ou autre)
Vaccination	Maintenue	Maintenue	Comité sur l'immunisation du Québec	Comité sur l'immunisation du Québec
Programme Agir tôt	Maintenu	Maintenu	Maintenu. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.	Maintenu. Appel téléphonique ou vidéo priorisé.
Consultation externe	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19	Clinique désignée si symptômes COVID-19
Hospitalisation COVID +. *Particularité : Enfant COVID + asymptomatique, hospitalisé pour autre raison que COVID, pourrait être hospitalisé dans le CH régional	Centre désigné pédiatrique	Centre désigné pédiatrique	Centre désigné pédiatrique	CH désigné pédiatrique ou tous les CH selon l'activation du Plan de contingence services hospitaliers
Transferts interhospitaliers	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ	Communiquer CCPQ

Émission :

05-10-2020

Mise à jour :

12-04-2021

Dépistage COVID				
Femme enceinte	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Nouveau-né	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2
Transfert à rebours nouveau-né	Non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)	Non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)	Non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)	Non requis sauf en cas de situation particulière (ex: éclosion)
Clientèle pédiatrique Hospitalisation	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Clientèle pédiatrique consultation externe	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Clientèle pédiatrique en soins à domicile sous suppléance ventilatoire	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.	En raison des aérosols, il pourrait être requis d'effectuer le dépistage en milieu hospitalier.
Préhospitalier	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.	Directives de priorisation des tests.
Mesure PCI				
Pour le personnel : les pratiques de base doivent s'appliquer et être rehaussées selon les recommandations PCI en contexte COVID-19. Services ambulatoires: port du masque médical pour tous (professionnels et clientèle) en tout temps)	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi	https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/#epi
Vaccination contre la COVID 19	Travailleurs de la santé : https://www.inspq.qc.ca/publications/3085-groupes-prioritaires-vaccination-covid Grossesse et allaitement https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3093_utilisation_vaccin_covid_19.pdf	Travailleurs de la santé : https://www.inspq.qc.ca/publications/3085-groupes-prioritaires-vaccination-covid Grossesse et allaitement https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3093_utilisation_vaccin_covid_19.pdf	Travailleurs de la santé : https://www.inspq.qc.ca/publications/3085-groupes-prioritaires-vaccination-covid Grossesse et allaitement https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3093_utilisation_vaccin_covid_19.pdf	Travailleurs de la santé : https://www.inspq.qc.ca/publications/3085-groupes-prioritaires-vaccination-covid Grossesse et allaitement https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3093_utilisation_vaccin_covid_19.pdf

Femme enceinte COVID -/statut inconnu et sans facteurs de risque	Port du masque médical non requis, mais recommandé si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé, si toléré	Port du masque médical non requis, mais recommandé si toléré
Femme enceinte COVID + : Si la patiente peut le tolérer et selon le type de soin donné (p. ex. : soins prolongés et à proximité de l'usagère).	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré	Le port du masque médical est recommandé, si toléré
Nouveau-né mère symptomatique COVID +/-suspectée	Voir document : : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2	Voir document : : Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2
Sage-femme				
Présence en centre hospitalier	Permis	Permis	Permis	Permis
Présence du père ou d'une personne significative (1er accompagnateur)				
Prénatal	Permis	Permis	Permis	Permis
Pernatal (bloc opératoire césarienne inclus)	Permis	Permis	Permis	Permis
Postnatal	Permis	Permis	Permis	Permis
Particularité : Pour les femmes enceintes atteintes de la COVID-19, il pourrait être envisagé que le second parent ou l'accompagnateur atteint de la COVID-19 soit présent, s'il se déplace uniquement en même temps que la femme enceinte dans l'hôpital (pour l'arrivée entre autres)				
Néonatalogie	Permis	Permis	Permis Exception : 1 seul parent à la fois lorsque les mesures de PCI ne peuvent être appliquées (ex. unités néonatales ouvertes)	Permis Exception : 1 seul parent à la fois lorsque les mesures de PCI ne peuvent être appliquées (ex. unités néonatales ouvertes)

Émission :

05-10-2020

Mise à jour :

12-04-2021

Pédiatrie -Parents	Permis	Permis	Permis -	Permis
Particularité : Pour les enfants atteints de la COVID-19, il pourrait être envisagé que les parents atteints de la COVID-19 soient présents, s'ils se déplacent uniquement en même temps que l'enfant dans l'hôpital (pour l'arrivée entre autres), et en portant un masque médical.				
Présence de l'accompagnante à la naissance ou d'une personne significative (2e accompagnateur)				
Prénatal	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis	Aucun 2e accompagnateur permis
Pernatal	Permis (sauf bloc opératoire)	Permis (sauf bloc opératoire)	Accompagnante à la naissance permise (sauf bloc opératoire). Autre personne non permise.	Aucun 2e accompagnateur permis
Postnatal	Permis	Permis	Permis. Un support téléphonique/vidéo pourrait être envisagé.	Aucun 2 ^e accompagnateur permis. Un support téléphonique/vidéo pourrait être envisagé.
À domicile: en fonction des directives de la santé publique, la présence d'un aidant naturel pourrait être autorisée.				
Fratrie-famille proche/immédiate				
Postnatal	Permis et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2 ^e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2 ^e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis
Néonatalogie	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2 ^e parent ou l'accompagnateur).	Permis sauf enfant moins de 18 ans et maximum 2 personnes en même temps (incluant le 2 ^e parent ou l'accompagnateur).	Non permis	Non permis
Pédiatrie : présence de la fratrie (exclusions : soins intensifs pédiatriques, hémato-oncologie, milieu en éclosion, zone chaude)	Permis selon politique de l'établissement en vigueur	Non permis sauf lors d'hospitalisation prolongée : Plus de 2 semaines sans possibilité de congé temporaire, selon les conditions suivantes : ➤ Capacité de la fratrie de porter un masque de procédure de manière adéquate. ➤ 3 ^e accompagnateur devrait être identifié et ne changer qu'exceptionnellement.	Non permis sauf lors d'hospitalisation prolongée : Plus de 2 semaines sans possibilité de congé temporaire, selon conditions suivantes : ➤ Capacité de la fratrie de porter un masque de procédure de manière adéquate. ➤ 3 ^e accompagnateur devrait être identifié et ne changer qu'exceptionnellement.	Non permis

Émission :

05-10-2020

Mise à jour :

12-04-2021

		➤ 1 personne à la fois ➤ Limite de 2 visites /semaine ➤ Durée de la visite : ○ Chambre multiple : 1 heure ○ Chambre individuelle : La durée des visites devrait être encadrée par les équipes traitantes locales, en fonction de la situation épidémiologique et clinique	➤ 1 personne à la fois ➤ Limite de 2 visites /semaine ➤ Durée de la visite : ○ Chambre multiple : 1 heure ○ Chambre individuelle : La durée des visites devrait être encadrée par les équipes traitantes locales, en fonction de la situation épidémiologique et clinique	
Références cliniques				
Obstétrique				
<u>Les directives cliniques du MSSS</u>				
Ø Les recommandations de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada;				
Ø Les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie;				
Ø Les mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins aigus;				
Ø Les interventions médicales générant des aérosols (IMGA);				
Les recommandations de l'Agence de la Santé publique du Canada				
Pédiatrie				
<u>Les directives cliniques du MSSS</u>				
Société canadienne de pédiatrie;				
<u>COVID-19 : Outils pour les intervenants - Prévention des infections en services de garde et écoles - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca)</u>				
Le retour des enfants présentant des maladies chroniques en milieu scolaire primaire et en milieu de garde https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-166W.pdf				

Réponse rapide INESSS : COVID-19 et maladie de Kawasaki et syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants				
COVID-19 : manifestations cutanées (lésions de type perniose, lésions associées à des dommages vasculaires et autres types de lésions)				
Les activités de vaccination en période de pandémie de COVID-19 Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2				